



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Environnement & Risques
Pôle milieux naturels & espèces

Commune de Seltz : création d'une tranche du lotissement « Les genêts »
Dossier d'autorisation de défrichement

MOTIFS DE LA DECISION

Il ressort du dossier de demande d'autorisation de défrichement par la commune de Seltz accusé complet le 08 janvier 2024 ainsi que de la consultation du public sur le site de la préfecture du Bas-Rhin du 25 janvier 2024 au 26 février 2024, que ce défrichement ne répond à aucun des cas prévus par l'article L. 341-5 du code forestier permettant de refuser une autorisation de défrichement.

En conséquence, l'autorisation de défrichement peut être accordée.

A Strasbourg, le 29 février 2024